



G2C environnement Délégation Urbanisme Sud-ouest

26 chemin de Fondeyre

31200 TOULOUSE

Tél : 05 61 73 70 50 / fax : 05 61 73 70 59

e-mail : e.furic@altereo.fr

COMMUNE DE LIVERNON DEPARTEMENT DU LOT

PLAN LOCAL D'URBANISME_NOVEMBRE 2015

PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Sommaire

Préambule	3
Qu'est-ce que le PADD ?	3
Le projet livernois : une vision entre préservation et réinvention	3
Axe 1 Un centre bourg vivant et rassembleur	4
Axe 2 Un développement urbain attractif tourné sur le centre bourg et adapté aux besoins locaux	6
Axe 3 Un cadre de vie typique valorisé et un milieu naturel préservé	9

Préambule

Qu'est-ce que le PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme. Il exprime une vision stratégique du développement communal. Il exprime une vision de la commune à l'horizon 2025, un projet global et réfléchi pour le territoire. Il fixe les grandes orientations retenues par la collectivité pour le développement et l'aménagement de l'espace, notamment en matière d'habitat, de transport, d'économie et d'environnement.

Ce projet de territoire fait l'objet d'une traduction réglementaire au sein du règlement écrit et graphique, ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le projet livernois : une vision entre préservation et réinvention

Village des Causses du Quercy, Livernon jouit d'une vitalité démographique et d'un patrimoine naturel qui sont autant de vecteurs de développement.

Afin d'assurer les conditions d'un développement harmonieux, le PADD définit les grandes orientations choisies pour le PLU, entre valorisation de l'existant, et anticipation et orientation de l'évolution de la commune. Le PLU de Livernon ne vise pas à soutenir la position d'une commune d'ortoir mais bien de redonner toute sa fonctionnalité au centre bourg.

1 Un centre bourg vivant et rassembleur

2 Un développement urbain tourné sur le centre bourg et adapté aux envies et besoins locaux

3 Un cadre de vie typique valorisé et un milieu naturel préservé

Axe 1 Un centre bourg vivant et rassembleur

Architecture traditionnelle, offre d'équipements et de services satisfaisante et concentrée, des espaces publics ponctuant le bourg-centre (la halle, le foirail, la passerate)... Le centre bourg de Livernon présente des atouts dont il convient d'assurer la synergie et la mise en évidence. L'objectif est d'affirmer le centre-bourg comme un espace identitaire clair, symbole du dynamisme du village, porteur de lien social et vecteur d'attractivité résidentielle.

Objectif 1 **Recréer un centre-bourg animé et attractif**

Soutenir le maintien du tissu commercial et plus largement, le tissu économique local

- En soutenant les orientations d'aménagement du programme « Cœur de bourg » en partenariat avec le CAUE
- En assurant des logiques de complémentarité commerciale entre les commerces du bourg et les services proposés au sein de la ZA de Coupille

Ménager le patrimoine traditionnel

- En mettant en valeur le patrimoine de la commune notamment l'Eglise par un parvis de qualité et de conserver en place les éléments du patrimoine local comme la croix à côté de la halle
- En créant de nouveaux espaces de rencontre qui reprennent la tradition du couderc dans le futur quartier du Mas de Charles

Aménager les espaces publics existants pour une mobilité piétonne facilitée

- En sécurisant la traversée du village (RD653) et notamment le fonctionnement du carrefour halle/foirail pour plus de sécurité. L'objectif est de traverser de manière sûre ce carrefour notamment pour les parents avec leurs enfants qui se rendent à l'école
- En ménageant le long du foirail des espaces publics d'arrêt, de repos et de rencontres imprévisibles entre les habitants. L'OAP du bourg précise les leviers de repositionnement de l'espace public pour un meilleur partage de la voirie entre automobiles, auto-immobiles et piétons améliorant la sécurité et le confort des cheminements.

Objectif 2 **Réorganiser les déplacements sur la commune**

Mieux organiser l'espace circulé

- En réaménageant la RD653 et la RD38

Mieux organiser le stationnement sur la commune




- En réorganisant le stationnement le long du foirail et sur la passerate afin d'inciter d'autre usage
- Favoriser la pratique du covoiturage sur le ZA de Coupille

Renforcer le réseau de cheminements doux




- En connectant le futur quartier du Mas de Charles avec le centre-bourg par un cheminement doux
- En recréant le cheminement doux vers l'Oasis afin d'en faire un nouvel espace de détente et de promenade (mise en place d'une signalétique)
- En identifiant et en préservant les chemins de randonnées (notamment ses liaisons à Assier et Viazac)

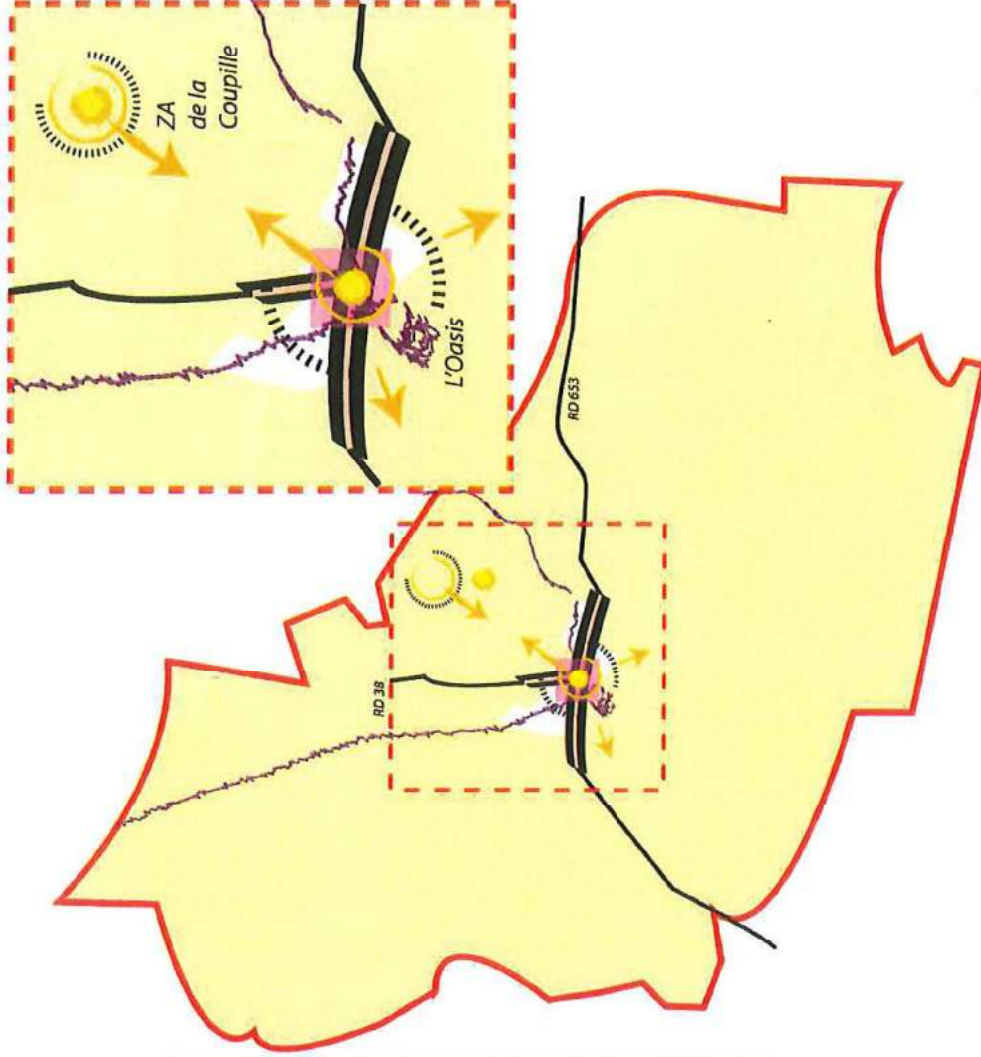
UN CENTRE BOURG VIVANT ET RASSEMBLEUR

1/ Un bourg animé et attractif...

-  Des polarités commerciales et d'activité clairement identifiées
-  Dont le développement est conçu dans une logique de complémentarité
-  Un patrimoine ancien préservé...
-  ...mis en valeur et ménageant une mobilité piétonne facilitée

2/...soutenu par un fonctionnement urbain qualitatif

-  Des traversées du centre-bourg en adéquation avec l'échelle humaine du bourg
-  Mobilité routière raisonnée dans le bourg et vers la Coupille : stationnement bien organisé et développement du covoiturage
-  Des cheminements doux en réseau



Axe 2 Un développement urbain attractif tourné sur le centre bourg et adapté aux besoins locaux

Afin de préserver ses espaces agricoles, Livernon doit focaliser son développement résidentiel futur sur les espaces déjà urbanisés. Ce redéploiement urbain du centre est une occasion à ne pas manquer de tirer profit du cadre paysager qualitatif de Livernon et de ses ouvertures sur le paysage, mais également d'offrir à l'offre commerciale et d'équipements locale de nouveaux usagers. Le contexte démographique de la commune est attractif, avec un taux de croissance annuel dépassant les 2% par an depuis 15 ans. A l'horizon 2025, l'accueil de près de 200 nouveaux habitants est prévu sur la commune.

Objectif 1 Répondre aux besoins en logements

Soutenir le renouvellement urbain et la mixité des fonctions en centre-bourg

- En soutenant les stratégies de renouvellement urbain en centre-bourg en lien avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- En permettant la construction au sein des espaces péricentraux du centre bourg (Mas de Charles et Colombier) et en modérant la consommation d'espaces agricoles par la réduction de plus de la moitié des espaces ouverts à l'urbanisation par rapport au POS (10 hectares ouverts à l'urbanisation aujourd'hui contre 80 auparavant)
- En renforçant les capacités des équipements publics : agrandissement de la salle des fêtes en lien avec le multi-sport pour créer un véritable pôle de loisirs et renforcement de la maison Courdès comme un pôle de service

Répondre aux besoins de tous

- En incitant à la réalisation de programmes de logements diversifiés en terme de formes urbaines et de modes d'accès (accession à des lots libres, locatifs, maisons individuelles, maisons mitoyennes, superficies de terrain diverses).
- En maintenant l'offre existante de logements sociaux à hauteur de 7% du parc de logements existant, comme préconisé par le SCOT.
- En développant le réseau numérique

Objectif 2 Préserver la qualité paysagère des espaces habités

Créer des formes d'habitat respectueuses des traditions locales et des enjeux contemporains


- En intégrant les nouvelles opérations au sein de l'environnement (ménagement de points de vue sur le grand paysage, respect des éléments naturels remarquables comme les dolines), et dans le respect de l'identité de Livernon (préservation des murets, reprise des typicités des rues caussenardes). Le développement dans les secteurs du Mas de Charles et de Colombier répondra à ces objectifs.
- En luttant contre les déperditions d'énergie dans le secteur du bâtiment en travaillant sur l'orientation des constructions, sur la récupération des eaux pluviales, sur le respect de la RT 2012
- En préservant le triangle noir par la mise en place d'éclairages « durables » et adéquats dans les nouvelles opérations

Conserver la structure des hameaux et leur organisation en couderc

- En permettant l'évolution des constructions existantes mais sans en autoriser de nouvelles sur Bélinac et Viazac
- En protégeant le petit patrimoine caussenard (par leur inscription en éléments de patrimoine à protéger)

UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ATTRACTIF TOURNÉ SUR LE CENTRE BOURG

1/ Un bourg à vivre et à habiter

 Des stratégies de renouvellement urbain et des programmes de logement diversifiés (formes architecturales et modes d'accès)

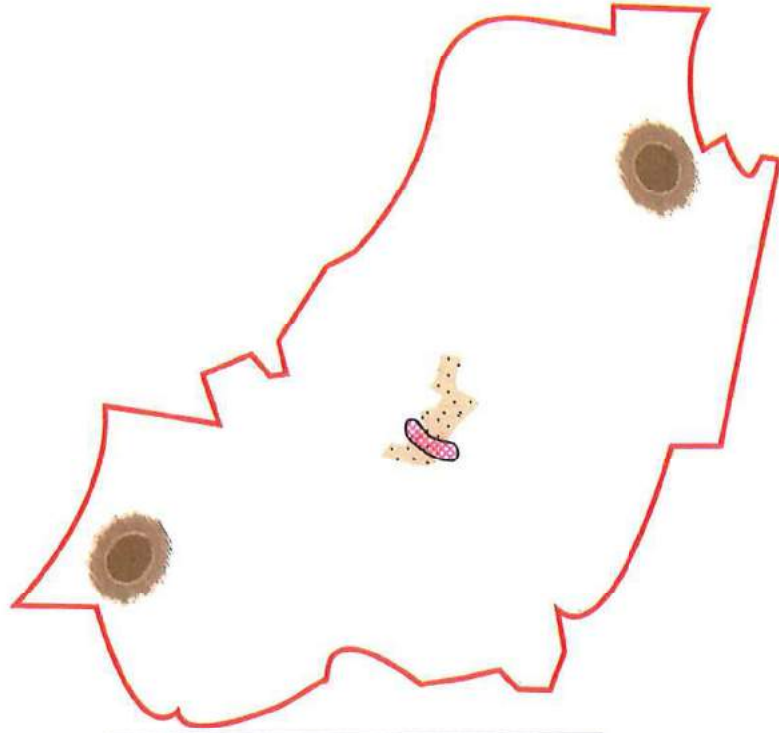
 Un nouveau quartier de vie : la Mas de Charles et le Colombier

 Une croissance démographique participant au renforcement des équipements publics

2/...respectant le mode de vie local

 Un développement urbain composant avec le paysage

 L'organisation préservée des hameaux de Vazac et de Bélinac



UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ATTRACTIF TOURNÉ SUR LE CENTRE BOURG

1/ Un bourg à vivre et à habiter

 Renouveau urbain et promotion immobilière à la faveur de formes architecturales et de modes d'accès variés

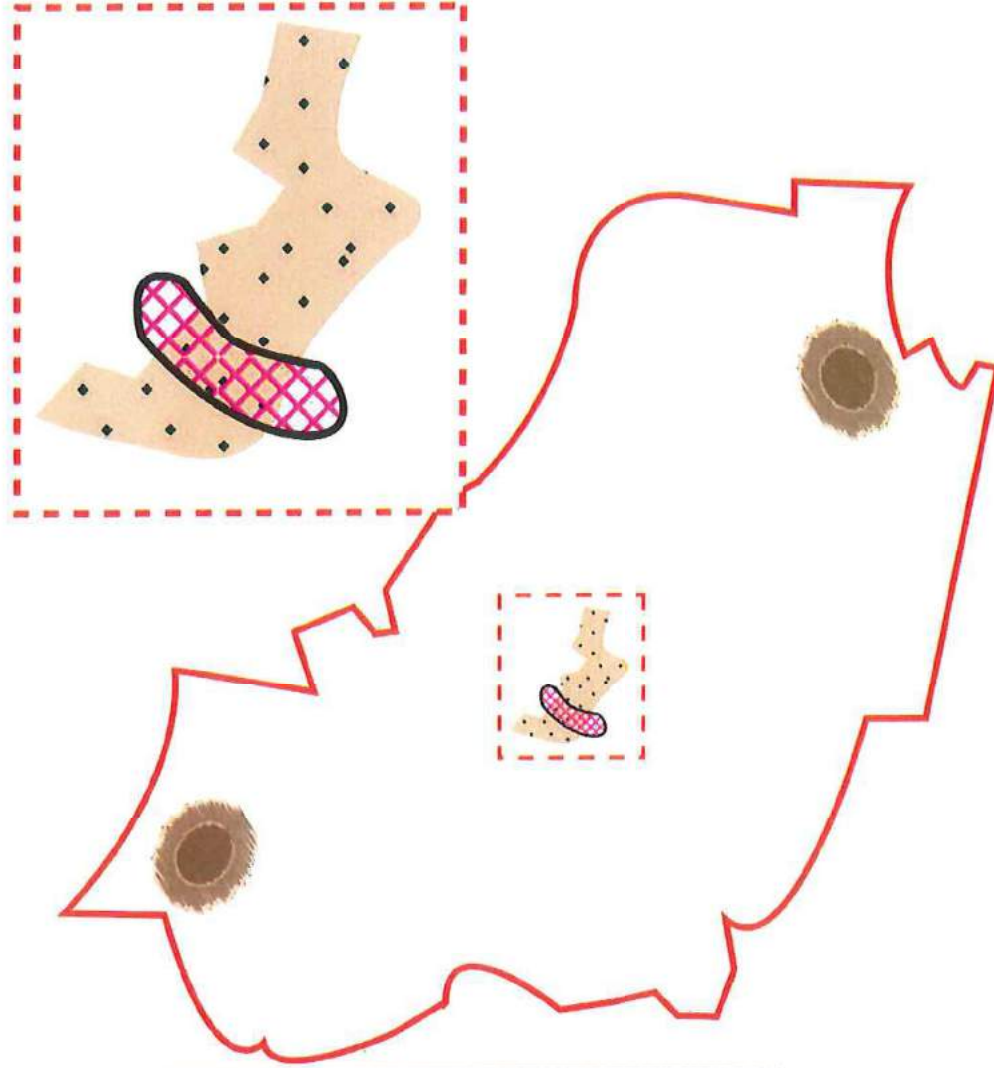
 Un nouveau quartier de vie : la Mas de Charles et le Colombier

 Une croissance démographique participant au renforcement des équipements publics

2/ ...respectant le mode de vie local

 Un développement urbain composant avec le paysage

 L'organisation préservée des hameaux de Viazac et de Bélinac



Axe 3 Un cadre de vie typique valorisé et un milieu naturel préservé

Support d'activité économique (agricole ou touristique), de biodiversité et d'attractivité résidentielle, le cadre paysager naturel de Livemon est une ressource à préserver. Une logique économique, culturelle et écologique doit être portée sur ces espaces.

Objectif 1 Préserver l'activité agricole

Préserver les terres exploitées

- En préservant une large part des espaces agricoles de l'urbanisation

Scutenir l'implantation des jeunes exploitants agricoles

- En préservant les sièges d'exploitations actifs
- En permettant la diversification de l'activité agricole par la possibilité de changement de destination des bâtiments qui ont été recensés lors des enquêtes agricoles réalisées en mars 2015

Objectif 2 Préserver le paysage

Préserver la structure en pech et en dolines du territoire

- En préservant les points hauts de la construction, notamment pour le hameau de Viazac. Le hameau historique est situé sur un pech visible depuis la 802. Il s'agit ainsi de conserver son organisation historique et ne pas miter le glaciis agricole.
- En conservant des éléments du patrimoine naturel et agricole identitaire de la commune

Préserver la trame verte



- En protégeant les zones boisées en les identifiant en Espaces Boisés Classés (EBC)
- En mettant en valeur l'Oasis

Préserver la trame bleue invisible





- En mettant en valeur le petit patrimoine lié à l'eau (lavoir)
- En préservant les dolines et les sources de l'Oasis

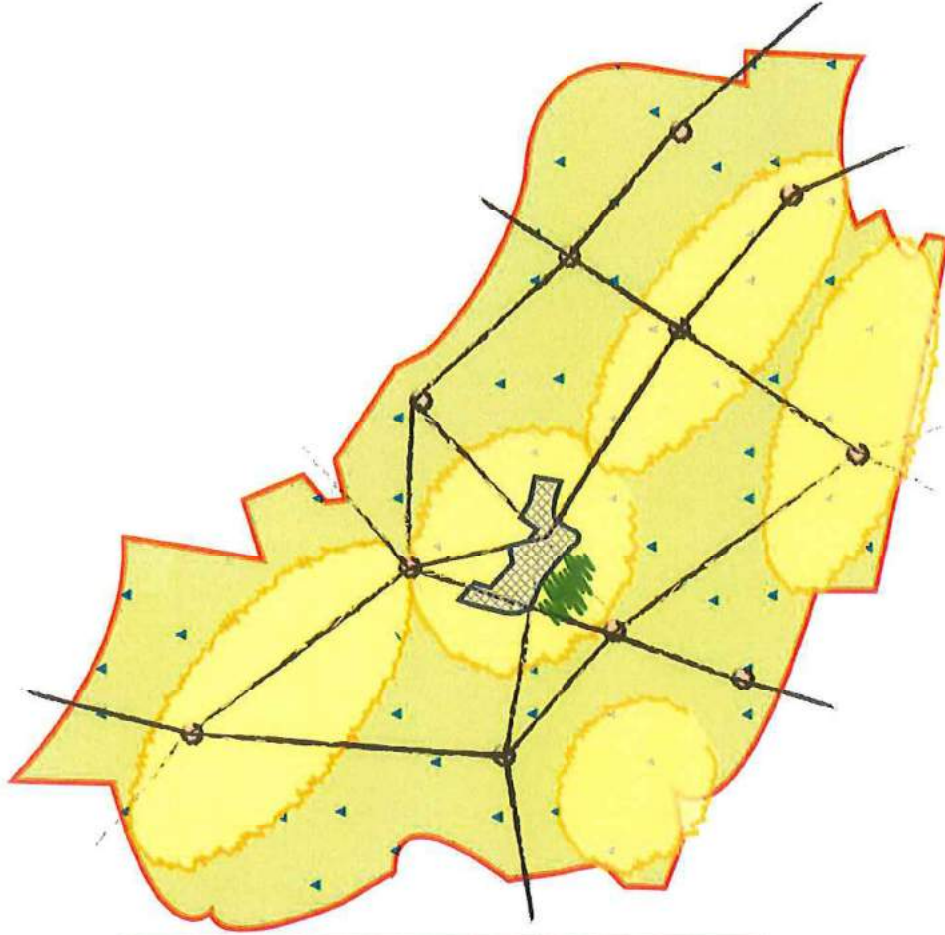
UN CADRE DE VIE TYPIQUE VALORISÉ ET UN MILIEU NATUREL PRÉSERVÉ

1/ Un secteur agricole dynamique

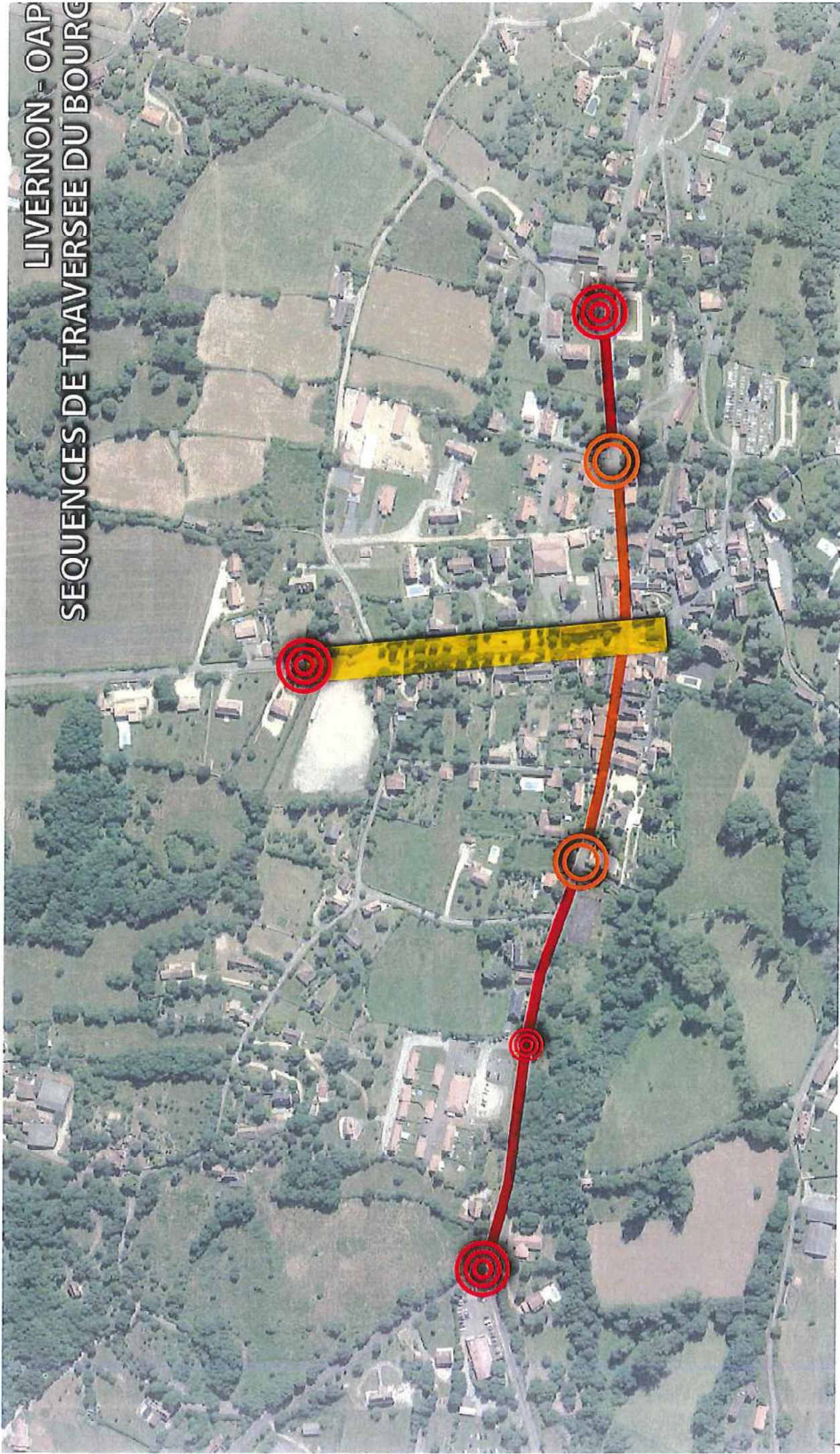
-  Une urbanisation maîtrisée au profit du maintien des espaces agricoles
-  Un réseau d'exploitations aux activités complémentaires et variées en lien avec le territoire (agrotourisme, atelier de transformation...)

2/ Un paysage préservé

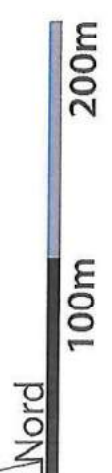
-  L'Oasis comme un parc urbain
-  Pelouses sèches, prés et champs : paysage identitaire et ressource écologique
-  Boisements : paysage récréatif et productif
-  Une trame bleue invisible mais prise en compte dans le développement du territoire, composée d'une myriade de points d'eau



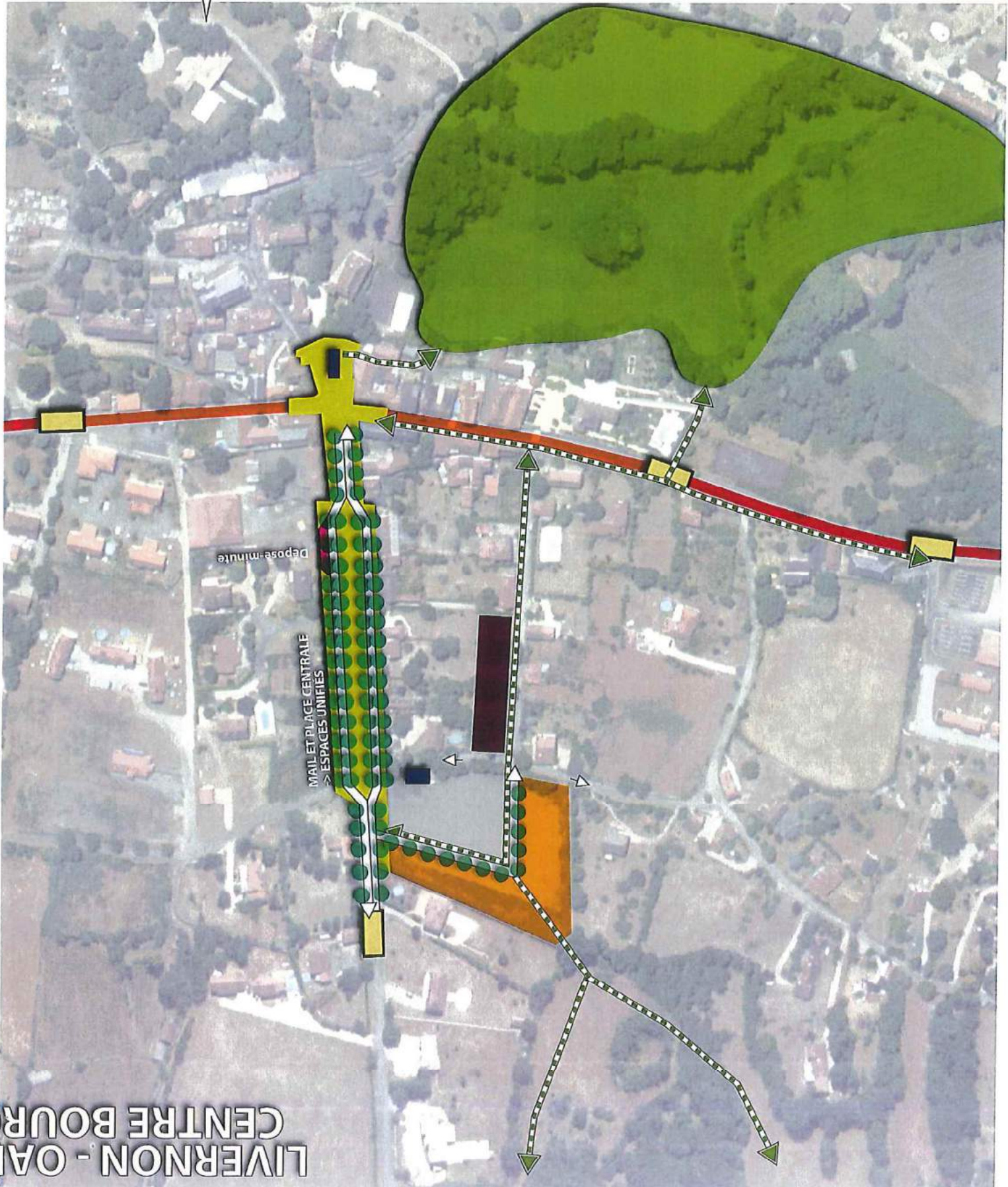
LIVERNON - OAP
SEQUENCES DE TRAVERSEE DU BOURG



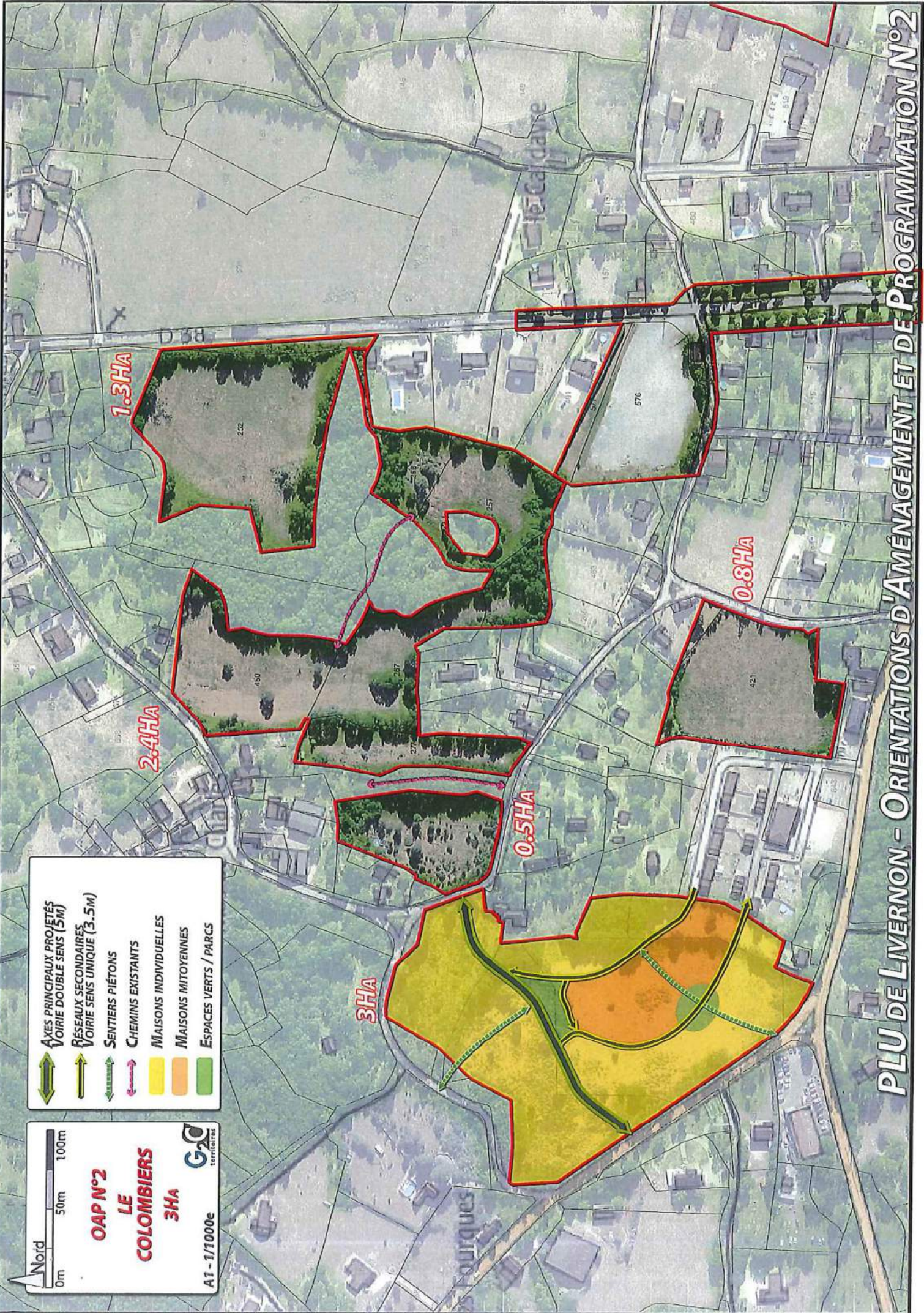
- Approche du bourg
- Centre bourg
- Mail central : large plateau traversant
- Plateaux traversants



LIVERNON - OAI CENTRE BOURG



- Place centrale et mail - Espaces unifiés à priorité piétonne
- Plateau traversant
- Patrimoine - Bâtiments d'ossature
- Passerelle conservée et réduite
- Front bâti - Maisons mitoyennes
- Alignements à recomposer
- Bande constructible : densification autour de la passerelle
- Axes principaux à requalifier et aménager (sens uniques, création d'un mail central et aménagement de la passerelle)
- Séquence d'approche du bourg
- Séquence du centre bourg
- Connexion douce à créer



- AXES PRINCIPAUX PROJÉTÉS
VOIRIE DOUBLE SENS (5m)
- RÉSEAUX SECONDAIRES
VOIRIE SENS UNIQUE (3-5m)
- SENTIERS PIÉTONS
- CHEMINS EXISTANTS
- MAISONS INDIVIDUELLES
- MAISONS MITOYENNES
- ESPACES VERTS / PARCS

Noird

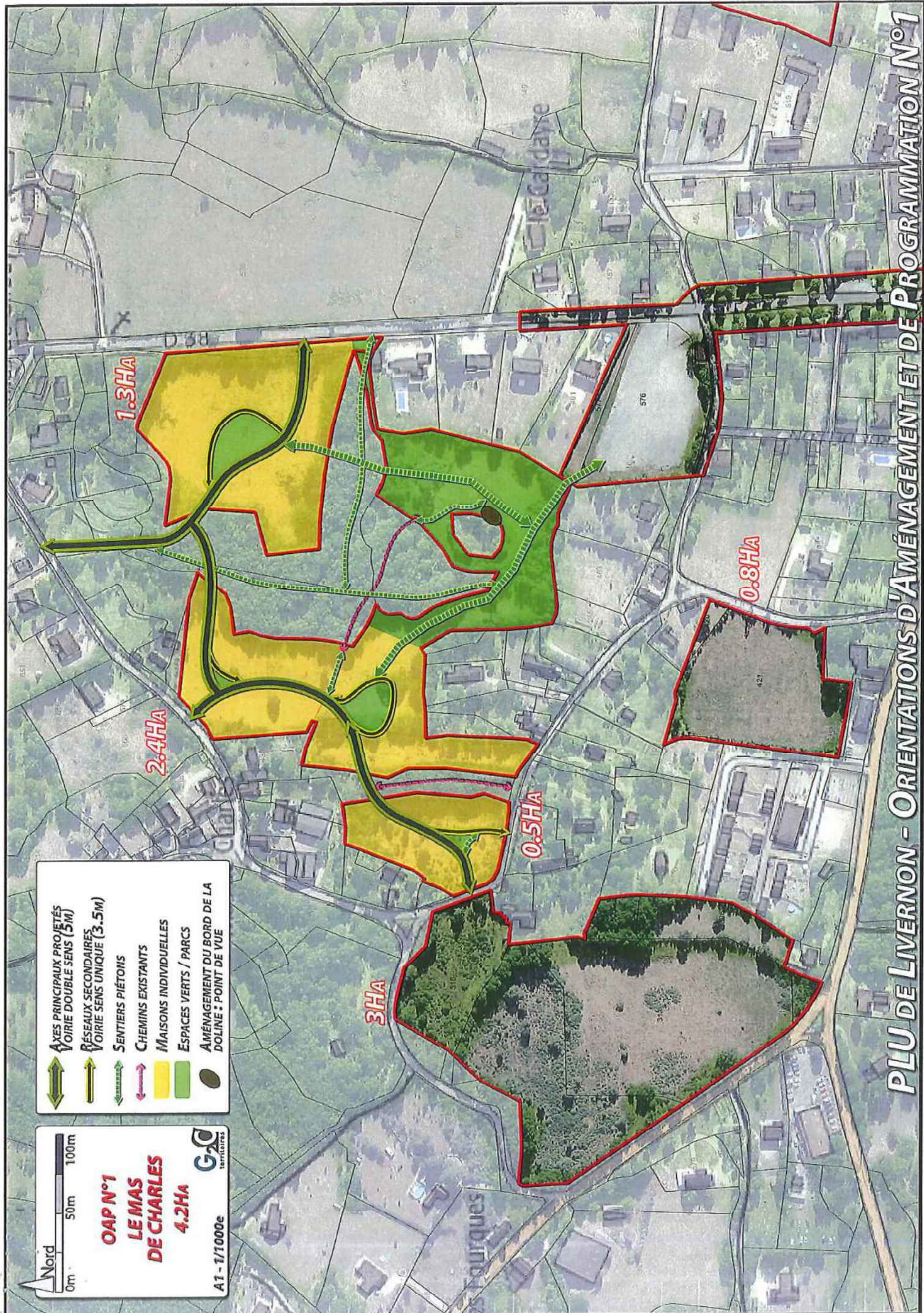
0m 50m 100m

**OAP N°2
LE
COLOMBIERS
3HA**




A1 - 1/1000e

G2C
territoires

PLU DE LIVERNON - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°2



PLU DE LIVERNON - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1


- 
AXES PRINCIPAUX PROJÉTÉS
 VOIRIE DOUBLE SENS (5M)
- 
RÉSEAUX SECONDAIRES
 VOIRIE SENS UNIQUE (3.5M)
- 
SENTIERS PIÉTONS
- 
CHEMINS EXISTANTS
- 
MAISONS INDIVIDUELLES
- 
ESPACES VERTS / PARCS
- 
AMÉNAGEMENT DU BORD DE LA DOLINE : POINT DE VUE

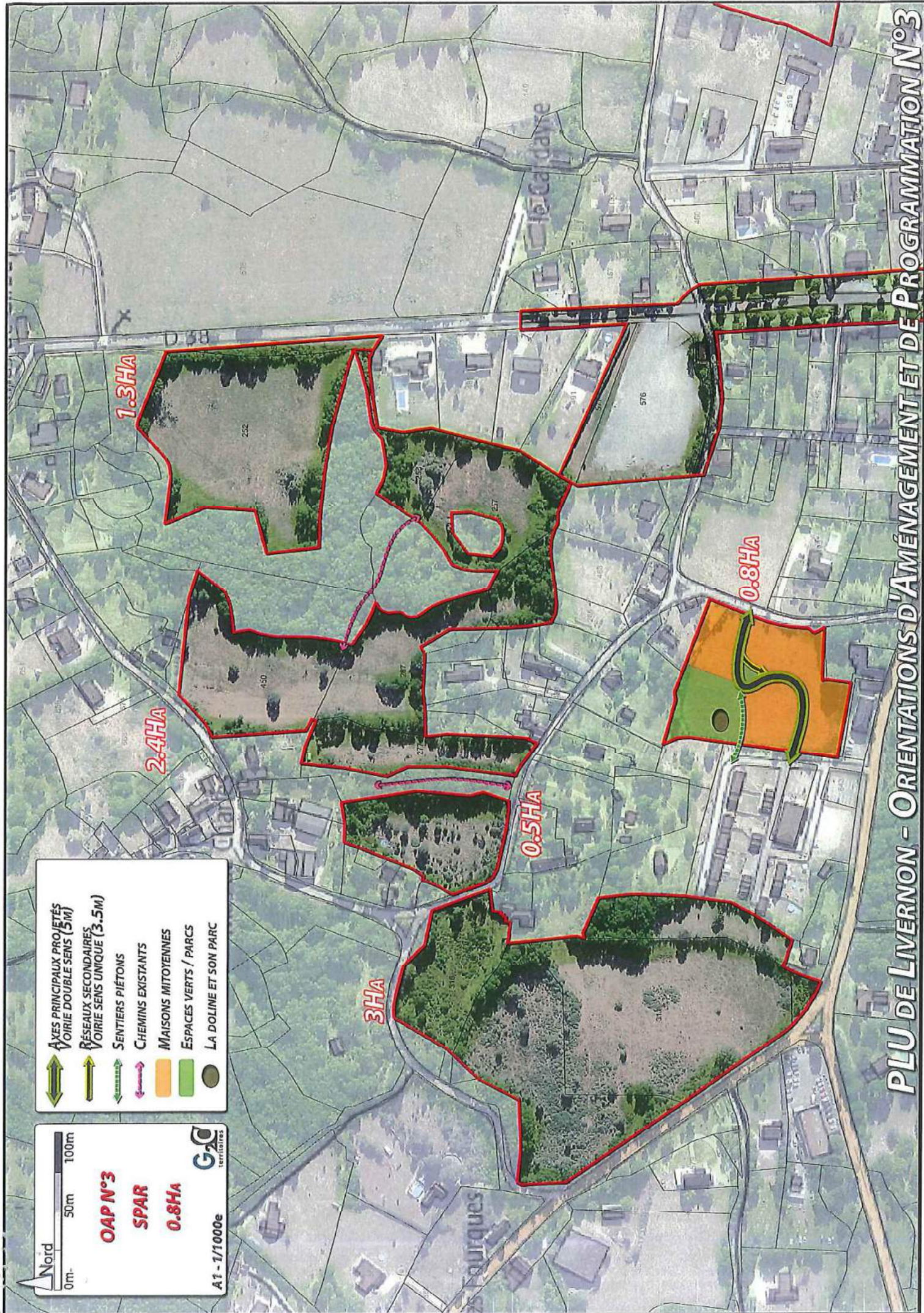
Nord

0m 50m 100m








OAP N°1
LE MAS
DE CHARLES
4.2HA

A1 - 1/1000e





PLU DE LIVERNON - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°3

- 
AXES PRINCIPAUX PROJÉTÉS
 VOIRIE DOUBLE SENS (5M)
- 
RÉSEAUX SECONDAIRES
 VOIRIE SENS UNIQUE (3.5M)
- 
SENTIERS PIÉTONS
- 
CHEMINS EXISTANTS
- 
MAISONS MITOYENNES
- 
ESPACES VERTS / PARCS
- 
LA DOLINE ET SON PARC

Nord
 0m - 50m - 100m

OAP N°3
SPAR
0.8HA

A1 - 1/1000e
